

Réunion du 6 décembre 2019

L'an **deux mil dix neuf**, le **vendredi 6 décembre**, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 novembre 2019

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, COUSQUE Cyril, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absents : RENARD Marie, MADRIGNAC Annie (Procuration à Jean-Claude BITARELLE, Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2019-12-06-056 - Transfert de compétence Entretien, Aménagement et gestion des Tours de Merle à Xaintrie Val Dordogne

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu la délibération n° 2019-051 de Xaintrie Val Dordogne relative au transfert de la compétence "Entretien, aménagement et gestion des Tours de Merle" à Xaintrie Val Dordogne,

Vu le courrier de Monsieur le Président de Xaintrie Val Dordogne en date du 19 septembre 2019, reçu le 25 septembre 2019, invitant les communes membres à approuver dans un délai de trois mois la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne à compter du 1er janvier 2020, comme suit :

"6.3 Compétences facultatives :

6.3.4.Equipements touristiques :

- Entretien, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants :
 - la gabarre dont l'accès est situé sur la commune d'Hautefage
 - la sente aux cochons située sur la commune de Neuville
 - les tours de Merle situées sur la commune de St Geniez ô Merle."

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** la modification de statuts proposée,
- **charge le Maire** des démarches en ce sens.

2019-12-06-057 - Nouvelles modalités de mise à disposition de bureaux au SSIAD de la Xaintrie

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération n° 01 du 24 juin 2007 et contrat du 1er juillet 2007, la Commune avait loué au SSIAD de la Xaintrie 3 bureaux de la Maison des Services.

Par lettre du 28 mars 2019, le Président du SSIAD de la Xaintrie a notifié la fin de location des trois bureaux avec effet au 30 juin 2019, et ce suite au départ à la Maison de Santé pluridisciplinaire d'Argentat. Le Président souhaite toutefois le maintien de la location d'un bureau, avec charges afférentes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de prendre acte de cette décision et de proposer de nouvelles conditions de location pour un seul bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **regrette le départ** des services administratifs du SSIAD à la MSP d'Argentat,
- **décide** que le nouveau loyer mensuel sera de 162.63 € (à compter du 1er juillet 2019 et pour la prochaine période triennale), les frais de chauffage à hauteur de 1/6° de la dépense réelle, et les frais de ménage de 220 € annuels,
- **approuve** l'avenant au contrat de location correspondant,
- **charge le Maire** des démarches nécessaires et l'autorise à signer l'avenant et tout document utile.

2019-12-06-058 - Multiple rural : aménagement du logement

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses décisions antérieures n° 068 du 28 décembre 2017 et 048 du 18 juillet 2018 relatives à la recherche de financements pour la rénovation du logement du Multiple rural.

Il présente aux élus le plan de financement acquis à ce jour:

- Montant total de l'opération :	119 808.00 €	(TTC)
- Subvention Etat DSIL 2019	29 952.00 €	25 %
- Subvention Région	49 920.00 €	42 %
- Subvention Département	2 500.00 €	2 %
- Coût résiduel pour la Commune	37 436.00 €	31 %.

Compte tenu des ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser cette opération afin de fidéliser le repreneur en lui proposant un loyer d'habitation attractif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
 - **se félicite** du plan de financement acquis,
 - **décide** en conséquence de réaliser les travaux correspondants,
 - **charge le Maire** des démarches nécessaires, notamment en lançant la procédure de consultation correspondante et l'autorise à signer tout document utile, y compris les marchés.

2019-12-06-059 - Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget 2020

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1,

Considérant que :

Monsieur le Maire peut mandater, avant le vote du Budget, un montant maximum représentant le quart des dépenses d'investissement 2019, hors remboursements d'emprunts, RAR et autorisation de programme/ crédits de paiement (AP/CP). Celles-ci l'élevaient ainsi à 240 601 €. Aussi le Conseil municipal a la possibilité d'engager, en section d'investissement, la somme maximale de 60 150.00 €

Au regard des investissements devant être engagés avant l'adoption du Budget 2020, il est sollicité une autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 21 : 5 000.00 €
- Chapitre 23 : 55 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées avant l'adoption du Budget primitif 2020 pour un montant total de 60 000.00 €.

2019-12-06-060 - Location de la maison Salles

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de rénover le logement de la maison Salles afin de faciliter la reprise de la Boulangerie Epicerie en proposant un logement au repreneur.

Il indique que le boulanger serait susceptible de ne pas prendre ce logement pour des raisons personnelles.

Un auto-entrepreneur recherche un local (logement + annexe de type atelier) afin de créer une nouvelle activité artisanale sur la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil de conserver les mêmes modalités de location (délibération n° 55 de 2018), à savoir un loyer mensuel de 300.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **se félicite** de cette candidature potentielle,
 - **fixe** le loyer mensuel à 300.00 €, payable d'avance, comme précédemment,
 - **autorise** le Maire à signer un contrat (bail précaire de un an renouvelable deux fois, puis bail commercial) par acte notarié, dont les frais seront pris en charge par la Commune.

2019-12-06-061 - Patrimoine local

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la richesse du patrimoine local :

- patrimoine architectural avec les Tours de Carbonnières, le pont de l'Annet, la maison forte d'Auyères, ...
- patrimoine paysager avec Auyères, les gorges de la Bedaine et de la Cère, ...

Le Patrimoine culturel est aussi important, par la présence de deux églises, Saint Martin au Bourg et Chapelle du Teulet.

S'agissant de l'église de paroissiale de Gouilles, Michel REVEILLER fait part de la détérioration de l'autel, ainsi que de difficultés pour faire assurer l'ouverture quotidienne des portes et la sonnerie des cloches.

M. le Maire propose que la Commission des Bâtiments fasse un état des lieux et des propositions de remédiation à ces problèmes.

Il précise par ailleurs qu'une association a été créée récemment afin la sauvegarde et la valorisation de la Chapelle du Teulet.

Il propose qu'une commission mixte d'élus, employé communal et d'administrés assure la gestion, l'entretien courant, la sonnerie des cloches et l'ouverture de l'église

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **prend acte** de ces éléments,
 - **demande** dans un premier temps à la Commission des Bâtiments de faire un état des lieux des travaux de première intention, avec M. Michel REVEILLER, Premier Adjoint.

2019-12-06-062 - Déserts médicaux

Membres	11	Présents	9	Procurations	1	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les difficultés rencontrées par la population pour bénéficier de soins médicaux. Notre territoire, compris entre Laroquebrou, Argentat et Saint Privat, ne compte qu'un seul médecin sur 40 kms.

La situation a été aggravée depuis la cessation d'activité du médecin de Laroquebrou qui assurait une présence importante sur la Commune.

Monsieur le Maire rappelle également qu'aucune réponse n'a été faite à sa demande de partenariat avec la MSP d'Argentat (courriers de.

Dans le même temps le Maire rappelle qu'il a eu un contact avec un jeune médecin qui termine ses études en 2020 à Clermont Ferrant, il réaffirme sa volonté de venir faire des consultations à la Maison des Services de Goules, avec une rythmicité qui reste à préciser, dans le cadre d'un partenariat avec la MSP de Laroquebrou

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **regrette** la situation actuelle,

- **donne quitus** au Maire pour prendre des contacts avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil de l'Ordre de façon à conventionner la venue de ce médecin avec la MSP de Laroquebrou, le Dr. AURGY, seul médecin du territoire,

- **réaffirme sa volonté** de mettre en place cette antenne médicale, relais de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, de façon à permettre un meilleur accès aux soins

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2019-09-30-054 à 2019-09-30-055 établies sur 1 page.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel,

BITARELLE Jean-Claude,

BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain,

SEININGE Henri

COUSQUE Cyril,

RIGAUX Joël

MOULENNE Laurent